

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 35
procurations : 9
votants : 44

Date de convocation :
12 mars 2024

PRESENTS : S. BEN OTHMANE, G. ZORITCHAK, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, C. DURAND, J. LAVOREL, L. CHEVALIER, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : A. RIESEN par G. ZORITCHAK, V. LECAQUE par L. CHEVALIER, M. SALLIN par M. GRATS, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, J. CHEVALIER par D. CHAPPOT, G. NICOUD par D. BESSON, J-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, A. AYEB par A. MAGNIN

EXCUSEE : M-N. BOURQUIN

ABSENTS : C. CACOUAULT, P. CHASSOT, M. MERMIN, C. MERLOT

Secrétaire de séance : Madame Joëlle LAVOREL

Délibération n° c_20240325_rh_39

4.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur GUILLON, 13^{ème} Vice-Président,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant qui fixe l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions en vigueur.

Il est également indispensable de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité en cas de modification, de création, de suppression d'un poste, ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Eu égard aux recrutements effectués et aux besoins des services, il convient de procéder à la transformation d'un poste de technicien en ingénieur chargé d'opérations.

Compte tenu des avancements de grade, il convient de réaliser les modifications suivantes :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise ;
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;
Vu la délibération n° 20230327_cc_rh27 du Conseil communautaire du 27 mars 2023 portant approbation du tableau des emplois – budget annexe Régie Eau ;
Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Communauté de Communes du Genevois ;
Vu l'avis du comité social territorial réuni le 04 mars 2024 ;*

DELIBERE

Article 1 : supprime un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Article 2 : crée un poste d'agent de maîtrise.

Article 3 : transforme un poste de technicien en poste d'ingénieur chargé d'opérations.

Article 4 : rappelle que les crédits seront inscrits au budget annexe de la Régie Assainissement - exercices 2024 et suivants – au chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés.

Article 5 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE -

VOTE : POUR : 41

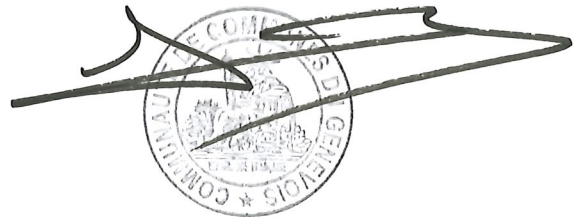
CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT)

Le Président certifie exécutoire cette délibération
Télétransmise le 02/04/2024
Publiée électroniquement le 02/04/2024

La secrétaire de séance,
Joëlle LAVOREL

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.